

DÉTECTION D'UN COMPORTEMENT ANORMAL

IDENTIFIER LA SITUATION

Comportement agressif

Appeler le **17**

Personne inconsciente

Appeler le **15** ou **112**

Autre comportement anormal

(difficultés d'expression, propos incohérents ou répétitifs, agitation, excitation, endormissement, somnolence, difficulté à tenir l'équilibre, gestes imprécis, difficultés à réagir ou à se contrôler, dilatation inhabituelle des pupilles, haleine alcoolisée)

Appeler le **15** ou **112**

Prévenir un responsable ou, à défaut, la direction

Dans tous les cas :

- retirer l'agent de son poste de travail,
- éloigner l'agent de la situation à risque afin de garantir sa sécurité et celle des autres,
- placer l'agent dans un lieu calme et sécurisé, en veillant au respect de sa discrétion,
- suivre les instructions des secours (forces de l'ordre/SAMU).

EN CAS DE SUSPICION D'ALCOOLÉMIE/DE CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS

Le poste occupé est-il un poste à risque/de sécurité ?

Utilisation de produits et/ou machines dangereuses, travaux en hauteur, activités sur la voie publique, conduite de tous types de véhicules, activités de surveillance et de contrôle dans les établissements recevant du public, prescription de soins, travaux à proximité d'installations électriques, travail isolé, fonctions d'accueil et d'encadrement, travail en cuisine

OUI

Recours à l'éthylotest ou au test salivaire prévu dans le règlement intérieur, proposition du test à l'agent

L'AGENT ACCEPTE ?

OUI

NON

RÉSULTAT NÉGATIF

Poursuivre l'évaluation de l'aptitude à reprendre le travail

RÉSULTAT POSITIF

(taux fixé par le code de la route $> 0.5g/L$ de sang)

Retirer obligatoirement l'agent de sa situation de travail / ne pas le laisser prendre son poste.

Contactez un proche de l'agent pour raccompagnement au domicile. À défaut, par ordre de priorité, appelez le 15 ou un supérieur hiérarchique. Dans l'attente de l'arrivée d'un proche ou des secours, la personne ne devra en aucun cas rester seule.

NON

L'AGENT REFUSE

Passer à l'évaluation de l'aptitude à reprendre le travail

AUCUN DÉPISTAGE POSSIBLE

L'AGENT EST-IL CAPABLE DE TRAVAILLER EN SÉCURITÉ & DE REPRENDRE SON TRAVAIL ?

NON

Retirer obligatoirement l'agent de sa situation de travail

OUI

L'agent peut reprendre son poste de travail

Mise en place d'un suivi professionnel et médical particulier